



## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

**Robes et accessoires**

*Chez Odessance*

Tél : 06 83 01 06 29

@ : [odessance@gmail.com](mailto:odessance@gmail.com)

Facebook : Odessance

Site : [www.odessance.fr](http://www.odessance.fr)

### Article 1 : Principes de la location

- *Odessance* vous propose des **robes** (mariée, soirée, princesse, fiançailles, orientales...) ainsi que des **accessoires** (jupons, mitaines, voiles, pochettes de soirée, bijoux...) à la location.
- Le paiement d'une location donne droit au client de pouvoir faire un **usage normal** de l'objet loué. L'article doit être **rendu dans le même état** qu'à son jour de retrait ; une description de l'état de la robe est réalisée avant la location par les deux parties et la signature du contrat entraîne l'approbation des deux parties.
- Si la robe ou les accessoires sont rendus avec délabrement, *Odessance* se réserve le droit d'encaisser tout ou partie du dépôt de garantie.
- Avant tout paiement, le locataire s'engage à lire et approuver les présentes conditions générales de location. La signature du contrat de location vaut acceptation des dites conditions.
- *Odessance* n'accepte que les règlements en espèces pour les locations (sauf pour la caution qui peut être un chèque), ceci afin d'éviter les chèques en bois. Toutefois, vous pouvez régler la location par chèque si vous ne prenez la robe que 10 jours plus tard.

### Article 2 : Durée de la location

- Le tarif de location vaut pour une durée de **cinq jours maximum**. Le jour de retrait ainsi que le jour de restitution des biens seront décidés ensemble et notifiés par écrit sur le contrat de location. Cependant, je peux vous laisser votre tenue plus longtemps si besoin moyennant un supplément (10 € par robe et par jour supplémentaire). Si le lundi ou le mardi est un jour férié, il vous sera donné un jour supplémentaire pour rendre les articles (le temps pour vous de les emmener au pressing).
- Tout **empêchement ou retard** doit être annoncé le plus rapidement possible. Des pénalités seront retenues sur la caution en cas de retard non anticipé d'un montant équivalent au préjudice subit (en moyenne, dix euros par jour de retard et par robe).

### Article 3 : Essayages

- Parmi les catégories de robes en location (classées par album sur Facebook), vous pouvez choisir une ou plusieurs robes qui vous plaisent **en veillant à vérifier si la taille peut vous correspondre**. Des accessoires (bijoux, boléros, étoles, mitaines, jupons, pochettes de soirée...) sont également proposés pour agrémenter votre tenue.
- Vous pourrez alors me contacter (de préférence par téléphone) afin de savoir si les robes désirées sont disponibles à la date voulue et nous pourrions prendre rendez-vous pour un essayage.
- Veuillez noter ces quelques prérequis indispensables au bon déroulement des essayages :
  - ✓ La **prise de rendez-vous** s'effectue **uniquement par appel téléphonique** (pas par sms ni message Facebook) au numéro suivant : **06 83 01 06 29**.  
Appel possible tous les jours de 8h00 à 21h00. En cas d'absence, veuillez me laisser un message vocal avec vos coordonnées pour vous recontacter.  
Je suis située près de la gare Lille Flandres. Les places de parking étant souvent toutes occupées (et payantes de surcroît), je vous conseille de venir en transport en commun si vous le pouvez.
  - ✓ Vous pouvez faire une petite sélection des robes que vous désirez essayer et m'en communiquer les noms en prenant garde à ce que la taille puisse vous convenir.
  - ✓ Afin d'éviter tout abus, la **durée limite** pour les essayages est de **40 minutes**.  
Les robes étant des pièces fragiles et de valeur, le nombre de robes à essayer sera limité à **huit**.  
Merci d'**arriver à l'heure** prévue afin de ne pas empiéter sur la plage horaire du rendez-vous suivant (prenez en compte les bouchons lorsque vous choisissez l'heure du rendez-vous !).  
En cas d'impossibilité d'honorer le rendez-vous, je vous serai gré de me prévenir le plus tôt possible.
  - ✓ Deux **personnes au maximum** sont acceptées pour les essayages.  
**Je n'admets pas d'hommes à mon domicile.**  
Dans la mesure du possible, **merci de venir sans enfants**.
  - ✓ Il est préférable de venir **non maquillée** afin d'éviter toute trace de fond de teint sur les robes (très difficiles à retirer). De plus, il faudra vous déchausser avant d'essayer les robes.  
Des **lingettes** vous seront proposées pour éliminer toute trace de **transpiration** avant d'enfiler les robes. N'hésitez pas à en demander.

Merci de respecter ces conditions afin de garantir une bonne entente mutuelle et de faire des essayages un moment agréable et convivial. Ces règles ont été mises en place après constatation malheureuse du manque de citoyenneté et de l'égoïsme de nombreuses personnes.

### Article 4 : Réservation des articles

- Après les essayages, si vous décidez de louer une/plusieurs robe(s) ainsi que des accessoires, nous fixons la date et je réserve les articles. L'acompte à laisser est de **15 euros par robe** et de **1 euro par accessoire** afin de bloquer votre date de réservation. Cet acompte est à régler **en espèces de préférence** (chèque accepté si vous revenez au moins 10 jours plus tard pour récupérer les articles

loués). Vous pouvez également régler la totalité de la location afin de ne rien avoir à payer le jour du retrait des articles. Un bon de réservation vous sera remis.

- **L'acompte ne vous sera pas rendu si vous ne louez finalement pas la robe et ce, quelle qu'en soit la raison.** Si vous avez réglé la totalité de la location en avance, nous vous rembourserons à l'exception des frais de réservation (rappelons-les : 15 € par robe et 1 € par accessoire) à condition que vous nous ayez prévenus au minimum 48 heures minimum avant la date de la location prévue.
- **Sans acompte l'article n'est pas considéré comme réservé** et pourra être loué à quelqu'un d'autre. Le versement sera notifié sur le bon de réservation dont un double vous sera remis.

#### **Article 5 : Règlement de la location et retrait des articles**

- Le jour où vous venez récupérer la robe, vous me versez **le reste du montant de location en espèces** (pour éviter les chèques en bois) ainsi qu'une caution fixée individuellement pour chaque robe et pour les accessoires. Si vous prenez plusieurs robes le même jour, il vous sera demandé un chèque de caution par robe.
- Les tarifs de location diffèrent d'une robe à l'autre selon leur prix d'achat et leur qualité.
- Les prix affichés sont **fixes** et je me réserve le droit de les modifier. **Il est inutile et chronophage de tenter de marchander.**
- Reportez-vous à l'article 7 pour prendre connaissance des documents à fournir lors du retrait des articles.

#### **Article 6: Caution**

- Pour toutes les locations, un **dépôt de garantie** est requis. Son montant est précisé lors de la demande de location ou de la signature du contrat. Il **équivalut à la valeur de la robe et des accessoires loués. Il s'agit d'une condition de location sans laquelle le contrat est nul.**
- La caution est à laisser **en espèces ou en chèque** (dans ce cas, une photocopie de votre carte d'identité sera réclamée). Reportez-vous à l'article 7 pour prendre connaissance des documents à fournir lors du retrait des articles.
- La caution n'est pas encaissée si les articles sont rendus dans le délai imparti et s'ils ne sont pas détériorés. Votre chèque ou vos espèces vous seront alors rendus. La caution ne vous sera pas restituée si les biens ne sont pas rendus ou s'ils présentent une altération (déchirure, tache, perte de strass...) trop importante les rendant impropre à la location/vente.
- La caution peut être amputée d'une forme forfaitaire correspondant à la remise en état de l'article. En cas de tache, petite déchirure ou d'un petit dommage survenu sur la robe ou les accessoires, vous devez m'en avertir le plus tôt possible (par téléphone ou mail) avant de me rendre la robe.
  - Nous constaterons les **dégâts** ensemble le jour du retour. Si le dégât est réparable, il vous sera demandé une **participation aux frais de réparation**. Je vous rendrai ensuite votre caution (chèque ou espèces).
  - Dans le cas contraire (tache indélébile, déchirure large, perte d'ornements...), la caution sera **amputée** d'une certaine part voire de sa **totalité**. Cela ne signifie pas que vous pourrez garder le vêtement qui devra m'être restitué dans tous les cas.

- Dans certains autres cas, non énumérés ci-dessus et laissés à l'appréciation de Odessance, le dépôt de garantie pour également être encaissé en tout ou partie.
- **NB** : Seule Odessance est habilitée à déterminer si le dépôt de garantie doit être amputé en totalité ou en partie. Vous ne pourrez pas discuter de cette décision ni porter réclamation. La location d'un article implique systématiquement l'adhésion à ces règles.

#### **Article 7 : Documents indispensables pour toute location**

- Afin d'éviter les fraudes, une liste de documents est à fournir pour garantir votre location et finaliser le contrat :

- **Un acompte en espèces si vous n'emportez pas la robe le jour même équivalent à 50% du total**
- **Le montant de la location en espèces si le retrait se fait le jour même ou possibilité de chèque si l'événement a lieu deux semaines plus tard. Seule la moitié du montant vous sera évidemment réclamée si un acompte a été versé au préalable.**
- **Un chèque de caution (ou caution en espèces) : un chèque par robe louée**
- **Une photocopie de votre pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) recto-verso**
- **L'original de votre carte d'identité devra être présenté**

- **La location ne pourra être effective sans l'ensemble de ces documents.**

#### **Article 8 : Utilisation des articles**

##### **Le plus grand soin sera accordé aux articles loués.**

- **Concernant les robes** : vous devrez prendre garde à ne pas les tacher, notamment si un repas est prévu (attentions aux sauces et au café). Faîtes également attention à ce que personne ne marche sur la traîne de la robe (et n'ayez pas le réflexe de tirer dessus si cela arrivait !). Quelque soit la robe portée, il est primordial de porter des sous-vêtements pour des raisons d'hygiène. Je vends des soutien-gorge en silicone (adhésifs, sans bretelles ni dos) ainsi que des culottes couleur chair sans démarcation.
- **Concernant les étoles/boléros** : veillez à éviter toute trace de transpiration (utilisez du déodorant avant de vous habiller) et menez-les également au pressing.
- **Concernant les hijabs de soirée/mariée** : un bandeau ou bonnet (en coton ou lycra) sera à mettre sous le hijab de soirée pour éviter tout transfert de fond de teint sur ce dernier (les traces de fond de teint étant souvent irrécupérables).
- **Concernant les jupons** : en général, les jupons ne traînent pas à terre. Ils ne réclament pas de soin particulier. Cependant, la partie au niveau de la taille du jupon devra être nettoyée afin de garantir propreté et hygiène pour la cliente suivante (hygiène dont vous aurez par ailleurs bénéficié).
- **Concernant les bijoux** : ils doivent être laissés dans leur plastique protecteur jusqu'au moment de les porter. Ne vaporisez pas de parfum ni aucun liquide sur les bijoux. Après les avoir retirés, essuyez les avec un chiffon propre et sec et rangez-les dans leur plastique pour les conserver à l'abri de la lumière et de l'humidité et les préserver de l'oxydation.

- **Concernant les chaussures** : Pour les chaussures fermées, vous pouvez ajouter une semelle en carton ou de préférence en cuir afin de protéger le fond de la chaussure et de garantir une meilleure hygiène. Évitez de marcher dans des gravillons pour garantir longévité aux talons !
- **Concernant les autres accessoires** : un soin particulier sera accordé aux pochettes de soirée (ne les laissez pas traîner à terre).  
*NB : Prenez garde à ne pas tacher les articles avec votre fond de teint.*  
*NB : La locataire est responsable du matériel en cas de vol ou de perte. A cet égard, Odessance se décharge de toute responsabilité. Le dépôt de garantie sera encaissé en cas de non restitution des produits, quelle qu'en soit la cause (somme correspondant aux biens perdus/volés).*

## **Article 9 : Nettoyage des robes et accessoires**

- **Le pressing est à la charge de la cliente.** La robe ainsi que les étoles/boléros et autres vêtements doivent être nettoyés dans un centre de pressing professionnel. Les robes se nettoient à sec pour la majorité d'entre elles. Ne prenez pas le risque de nettoyer les articles vous-même !

Pourquoi le pressing est-il à la charge de la cliente ? Plusieurs réponses évidentes :

*1. Si la robe revient tachée après passage au pressing, je serais sûre que la tache est indélébile tandis que si la robe revient salie mais sans être passée au pressing, je ne pourrais pas savoir si les taches partiront au nettoyage.*

*2. Je travaille un nombre d'heures très important à l'hôpital (60 à 85 heures par semaine parfois) et il m'est impossible de me rendre au pressing au vu de mes horaires.*

*3. Les conditions de location sont fixées par les prestataires de service et leurs raisons leur appartiennent. Par ailleurs, la plupart des « loueuses » de robes demandent à ce que les clientes s'occupent du pressing*

- **Même si vous estimez que la robe n'est pas sale, le passage au pressing est obligatoire !**
- **Ne remettez pas la robe dans la housse** fournie après utilisation (le transfert des odeurs de fumée/transpiration ainsi que les salissures de la housse sont très contraignantes). Placez la dans un sac pour la remettre au pressing.

**NB : Il y a certains pressings à éviter.** Renseignez-vous autour de vous pour savoir lequel/lesquels sont les plus sérieux. « 5 à Sec » est à éviter. Privilégiez les petites enseignes et demandez s'ils ont l'habitude de nettoyer ce type de robe. Le seul pressing que je conseille est Moulin Pressing : 211 Rue d'Arras Galerie Match (tél : 03 20 85 81 03). Dîtes-leur que vous venez de ma part !

- En cas d'impossibilité majeure, je peux m'occuper du nettoyage, les frais resteront cependant à votre charge.
- Les jupons doivent être lavés au pressing si le bas a été sali. Dans tous les cas (bas sali ou non), il vous est demandé de nettoyer la taille du jupon et de bien laver toute trace éventuelle de transpiration.
- Les pochettes de soirée reviennent en général sans dommage : prenez garde à ne pas les laisser à terre. Attention à ne pas trop mouiller les pochettes de soirée qui sont souvent conçues en carton recouvert de tissu. Mêmes remarques concernant les ceintures de caftans/takchitas.

## **IMPORTANT**

- ◆ Comme **preuve de passage** au pressing, je vous demande de laisser l'étiquette du centre de nettoyage sur le vêtement ainsi que la housse en plastique dans laquelle il vous sera remis. Sans cela, l'article sera considéré comme non nettoyé. +++
- ◆ Ne donnez ni cintre ni housse au pressing +++ au risque de ne pas les retrouver.
- ◆ La robe devra donc revenir avec les **housses** et **cintres** laissées lors de la location + la housse du pressing ! +++

### **Article 10 : Restitution des articles**

- La **date de retour** sera fixée à l'avance lors de la signature du contrat de location. Les articles vous sont laissés pour une durée maximale de cinq jours. Un jour supplémentaire vous sera accordé si la présence d'un jour férié vous empêche d'emmener à temps la robe au pressing.
- La locataire s'engage à rendre l'intégralité des biens loués, quel que soit leur état, **ainsi que les cintres, housses, sacs...** qui auront été fournis.
- Un état des lieux des articles sera minutieusement effectué. Après vérification, le dépôt de garantie sera rendu à la cliente si aucune détérioration n'a été décelée.
- Toute dégradation sera susceptible d'entraîner des **frais** selon les clauses prévues dans l'article 6.
- Les bijoux cassés et les délabrements importants impliqueront le remboursement des biens.
- **En cas de dégradation ou de perte, un cintre est facturé 1 €, une housse 5 €. La housse vous sera facturée si elle revient déchirée ou impropre à une utilisation normale.**
- En cas de dommage survenu sur les articles, la cliente s'engage à prévenir *Odessance* au plus vite (par téléphone ou mail) et à amener avec elle une somme suffisante pour couvrir les frais de remise en état s'il y a lieu.

**NB (rappel) :** *Le locataire est responsable du matériel en cas de vol ou de perte. A cet égard, Odessance se décharge de toute responsabilité. Le dépôt de garantie sera alors encaissé (somme correspondant aux biens perdus/volés).*

### **Article 11 : Particularités pour la location à distance**

- *Odessance* loue ses biens dans **toute la France métropolitaine**. En voici la procédure :
  - Après avoir choisi vos articles et m'en avoir informé pour vérifier leur disponibilité à la date voulue, je vous envoie le contrat de location.
  - Vous me renvoyez le **contrat** dûment complété et signé accompagné de **deux chèques** : un pour le montant de la location (qui sera encaissé dès réception) et un pour la caution (qui vous sera restitué après retour des articles). Veuillez noter que si votre événement a lieu plusieurs semaines plus tard et que vous ne désirez pas régler la location dans l'immédiat, un acompte vous sera demandé pour la réservation de votre bien (selon les mêmes conditions que prévues dans l'article 4). Il faudra donc deux chèques pour la location (un acompte de 50% encaissé dès réception et le chèque de location de 50% restant encaissé quelques jours avant l'envoi des

- articles) et un troisième pour la caution.
- **Prenez-vous à l'avance pour la signature du contrat et l'envoi du paiement car je n'envoie la robe qu'une fois le montant de la location crédité sur mon compte.**
  - Un supplément vous sera demandé pour couvrir les **frais d'envoi (ce supplément est demandé sous forme de timbres postaux)**. L'ensemble des biens loués vous sera envoyé en Colissimo recommandé (remise contre signature). Le numéro du suivi vous sera communiqué afin d'en suivre l'acheminement.
  - La cliente retournera l'ensemble des articles dans les plus brefs délais (au maximum 6 jours après votre événement, cachet de la Poste faisant foi) en format **Colissimo recommandé**. Merci d'informer *Odessance* du numéro de suivi du colis dès son envoi.
- Les mêmes conditions de location détaillées dans le présent document s'appliquent pour les locations à distance.
  - **Le nettoyage est donc à votre charge** et s'effectue selon les recommandations listées dans l'article 9. Pour une location à distance, en aucun cas l'entreprise *Odessance* ne s'occupera du nettoyage.
  - Récapitulatif des documents à envoyer lorsque vous louez une robe à distance :
    - **Un acompte par chèque si vous voulez réserver la robe**
    - **Le montant de la location par chèque** (ou la moitié restante si un acompte a été versé)
    - **Un chèque de caution** (un chèque par robe louée)
    - **Le montant des frais d'envois sous forme de timbres postaux** (timbres de 0,60 € en nombre défini lors de la rédaction du contrat)
    - **Une photocopie de votre pièce d'identité recto-verso** (carte nationale d'identité ou passeport)
  - La location ne pourra être effective sans l'ensemble de ces documents.

MERCI à vous de respecter ces conditions afin de garantir le respect mutuel, la sérénité de nos échanges et leur pérennité.

**N'hésitez pas à nous envoyer des photos des robes portées ! Je ne partage les photos qu'avec votre accord et peux cacher votre visage/vos bras à votre demande. Vous pouvez nous envoyer les photos par email ou via le formulaire pré-établi sur notre site (rubrique « Livre d'or » puis « Laissez votre avis »).**

**MERCI à vous !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!**